



RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2023

MECS « Les Pierres Dorées »

422 rue de la Forge

69620 FRONTENAS

04 74 71 48 48

Directrice de Secteur : Véronique Gelin

Directeur de Pôle : Antoine Grappin

Chef de service : Patrice Frier

Association ACOLEA

14 rue de Montbrillant

69 003 Lyon

Directrice Générale : Anna Sauri Lopez

Sommaire

1. Activité et personnel	1
1.1. Activité.....	1
1.2. Personnel	3
2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité.....	6
2.1. Faits marquants	6
2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats	9
2.3. Expression et participation des usagers	11
2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques.....	11
2.5. Démarche qualité	13
3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties	14
3.1. Admissions	14
3.2. Usagers suivis dans l'année.....	19
3.3. Usagers sortis	24
4. Locaux et moyens matériels	26
5. Perspectives 2024.....	27
5.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement.....	27
5.2. Au niveau éducatif et collectif.....	28



1. Activité et personnel

1.1. Activité

Nous observons une baisse de l'activité sur le dernier trimestre de l'année 2022 malgré une anticipation des départs auprès de la cellule d'orientation (le 16 décembre 2022, une fratrie de quatre enfants quitte la maison d'enfants en prévision d'un placement de type SAEE). En effet, les dossiers d'admission ne sont pas arrivés à temps pour couvrir les départs.

L'activité 2023 a débuté dans ce contexte particulier. Nous avons pu rattraper cette baisse d'activité par des accueils successifs tout au long de l'année. Nous constatons une activité importante notamment pendant les temps de week-end ou des périodes de vacances scolaires du fait de nombreuses situations sans possibilités de droits d'hébergements en famille.

Au cours de l'année 2023, la maison d'enfants a accueilli 6 enfants, adolescents dans le cadre d'une mise à l'abri du service SAEE du Pôle de Villefranche sur Saône. Ainsi, en fin d'année 2023 la MECS des Pierres Dorées est à 99% de taux d'activité ce qui représente 11 025 jours.

Activité MECS des Pierres Dorées 2023

CAPACITE D'ACCUEIL		
Nbr de places autorisées		33
Nbr jours d'ouvertures		365
TAUX D'OCCUPATION		Nbr de jours
Demandé	92%	11 081
Accordé	92%	11 081

MOIS	Usagers présents fin de mois	REALISE				EN JOURNEES					
		RHONE 2023	REALISE		HORS RHONE 2023	CUMUL 2023	ACCORDE		ECARTS		
			2022	2023			2023	CUMUL 2023	MENSUEL	CUMUL 2023	%
Janvier	27	623	954	186	809	941	941	-132	-132	86%	
Février	30	566	755	168	1 543	850	1 791	-116	-248	86%	
Mars	33	757	1 018	186	2 486	941	2 732	2	-246	91%	
Avril	32	727	862	180	3 393	911	3 643	-4	-250	93%	
Mai	31	772	1 007	186	4 351	941	4 584	17	-233	95%	
Juin	32	765	984	180	5 296	911	5 495	34	-199	96%	
Juillet	33	795	753	186	6 277	941	6 436	40	-159	98%	
Août	33	718	691	195	7 190	941	7 377	-28	-187	97%	
Septembre	31	708	916	209	8 107	911	8 288	6	-181	98%	
Octobre	30	735	922	217	9 059	941	9 229	11	-170	98%	
Novembre	34	693	888	260	10 012	911	10 140	42	-128	99%	
Décembre	33	735	772	278	11 025	941	11 081	72	-56	99%	

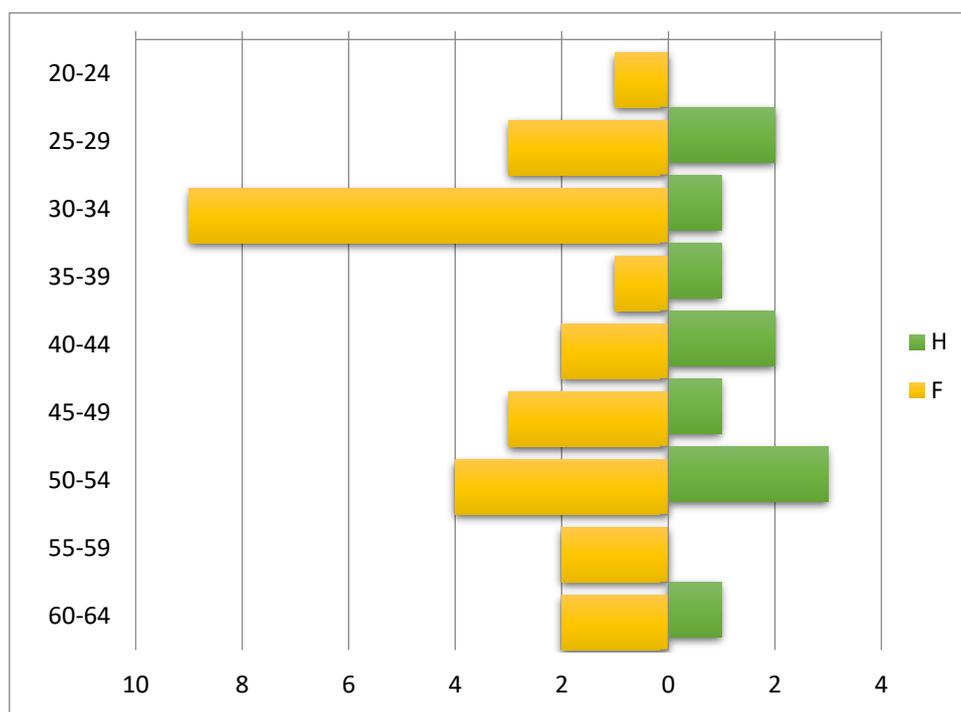


1.2. Personnel

1.2.1. Mouvements de personnel durant l'année

Effectifs au 31/12			
	Effectifs autorisés	Postes vacants au 31/12	Nombre de CDD sur l'ensemble de l'année
DIRECTION	1.33 ETP	0	0
ADMINISTRATION	1 ETP	0	0
EDUCATIF	15.75 ETP	1	165
SOIN	0.30 ETP	0	1
ENTRETIEN/HEBERGEMENT	8.08 ETP	0	76
TOTAL	26.46 ETP	1	242

1.2.2. Pyramide des âges





Au cours de l'année 2023, Nous comptabilisons 1456 jours d'arrêts pour l'année 2023 :

- 🍷 Arrêt de travail – maladie : 830 jours
- 🍷 Accident de travail : 384 jours
- 🍷 Maternité : 173 jours
- 🍷 Liés à une grossesse : 69 jours

Il y a eu 35 arrêts au cours de l'année 2023 :

- 🍷 Inférieur à 30 jours : 209 jours pour 24 arrêts déclarés
- 🍷 Entre 31-60 jours 175 jours pour 3 arrêts déclarés
- 🍷 Supérieur à 60 jours : 1072 jours pour 8 arrêts déclarés

1.2.3. Analyse de la pratique :

Les équipes éducatives et l'équipe de surveillant de nuit bénéficient de séances d'analyse de la pratique. Cet outil est un appui indispensable et investi par toutes les équipes en place.

1.2.4. Formation Professionnelle :

Formations réalisées en 2023		
Formation collective <i>ou</i> Formation individuelle	INTITULE (Diplômant ou non) et nombre de jours	Formation Interne / Externe (préciser l'organisme)
Formation collective : 1 Directeur de Pôle, 1 Chef de Service, 1 assistante administrative	OCTIME « Prendre en main Octime » et « Aide au pilotage d'un établissement et paye sous Octime »	AUDAGE Conseil
Formation collective : 1 éducatrice spécialisée, 1 monitrice éducatrice, 1 Conseillère ESF, 1 Monitrice adjoite d'animation	ESOPPE	ACOLEA
Formation collective : 1 maitresse de maison, 1 agent technique, 2 monitrices éducatrices, 1 conseillère ESF, 1 surveillant de nuit	Sauveteur Secouriste au Travail (formation initiale)	Globale Prévention



Formation collective : 1 éducatrice spécialisée, 1 assistante administrative	Sauveteur Secouriste au Travail (recyclage)	Globale Prévention
Formation individuelle : 4 apprenti(e)s	DEES	ENSEIS Institut Saint Laurent
Formation individuelle : 1 apprentie	DEME	ARFRIPS
Formation individuelle : 1 apprentie	DEEJE	ENSEIS
Formation individuelle : 1 monitrice éducatrice	VAE - DEME	GRETA du Rhône
Formation individuelle : 1 surveillante de nuit	Certification « Surveillante de nuit qualifiée »	ARFRIPS
Formation individuelle : 1 chef de service	CAFERUIS	ENSEIS
Formation individuelle : 1 éducatrice spécialisée, 1 monitrice éducatrice	Tuteur de proximité Modules 1 & 2	GPRRA



2. Faits marquants et suivi de la démarche qualité

2.1. Faits marquants

L'année a été marquée par plusieurs faits :

- Suite à une augmentation des places dans le service SAEE, un poste de chef de service à temps plein sera créé pendant l'année 2023 venant renforcer l'équipe de chefs de service dans ce pôle.
- En septembre 2023, la Maison d'enfants Les Pierres Dorées met en place un poste de coordinatrice à temps plein grâce à une mutualisation des moyens de l'association dans le territoire du Rhône.
- En novembre 2023, la maison d'enfants bénéficie d'une évaluation externe.
- La création de locaux et de bureaux pour la Direction du territoire et du Pôle dans la MECS Les Pierres Dorées.
- Les difficultés de recrutement, sont également un point majeur à souligner sur les établissements du pôle (MECS des Pierres Dorées, MECS du Docteur Yvert, Service ados des Pierres Dorées) où des postes sont restés vacants de longs mois, demandant ainsi à l'équipe en poste de pallier à cela.
- L'organisation d'un séminaire de l'ensemble des équipes des services et établissements du pôle sur une journée dans la MECS Les Pierres Dorées. Ce temps a permis de partager un temps sous le signe de la convivialité dans le pôle. Cette expérience sera à renouveler en 2024.
- La mise en place de l'accord de l'aménagement du temps de travail au sein de l'Association ACOLEA dans les cycles horaires auprès des équipes de jour comme de nuit ainsi que pour les cadres au cours de l'année 2023.

2.1.1. L'équipe des surveillants de nuit

Malgré l'absence de deux ETP temps plein pour des raisons diverses, l'équipe reste engagée et investie dans ses missions.

Nous mettons en place une doublure de surveillant de nuit pour assurer la surveillance et la sécurité des nuits du vendredi soir et du samedi soir dans la MECS. Cette évolution provient du fait d'un effectif important de mineurs présents pendant la majorité des week-ends (Effectif de 22-30 mineurs accueillis sur les temps de week-end et des vacances scolaires). Cette couverture de la surveillance de nuit est nécessaire pour assurer la sécurité dans la

Maison d'enfants. Cette présence importante d'enfants est constatée tout au long de l'année 2023.

2.1.2. L'équipe des maitresses de maison

Suite à l'arrêt de travail d'une maitresse de maison dans un groupe vertical, un remplacement a pu se mettre en place au cours de cet arrêt. Nous pouvons souligner que l'équipe des maitresses de maison apporte de la stabilité dans la maison d'enfant en direction des enfants et des autres membres des équipes éducatives. Elles participent aux réunions d'équipe, réunions d'analyse de la pratique.

Les quatre maitresses de maison sont à la fin de l'année 2023 en CDI. Une salariée sera inscrite en 2024 dans un parcours de formation maitresse de maison.

A la fin de l'année 2023, une maitresse de maison disposaient déjà des missions transversales liées à la lingerie et des commandes de repas avec la société de restauration collective Restalliance, de gestion de stock de produits.

Cette équipe participe aux réunions en présence des enfants avec cette société.

2.1.3. Les équipes éducatives

2.1.3.1. L'équipe des Tropiques

Après un renouvellement de cette équipe au début de l'année 2023, cette équipe a pu trouver de la stabilité pour accompagner des enfants et adolescents au quotidien.

Elle s'est engagée dans la mise en place des Plan d'action partagée PAP au profit des mineurs accueillis. En 2023, cette équipe a pu aussi organiser un camp dans le Sud de la France sur un week-end prolongé.

Le groupe de vie a traversé une année mouvementée avec l'accueil d'adolescents en grande souffrance. Certains adolescents seront réorientés dans des structures plus adaptées à leur problématique (violence contre les adultes, passage à l'acte violents, fugue mise en danger sur l'extérieur). L'accueil d'un mineur non accompagné se terminera par un départ en fugue de ce dernier après avoir volontairement détérioré le véhicule Traffic du groupe.

En milieu d'année, les accueils dans une tranche d'âge plus jeune permettront de retrouver une dynamique de groupe plus constructive.

Nous pouvons noter l'accueil d'un adolescent dans le cadre d'une mesure administrative de type APP. Le travail éducatif auprès du jeune et de la famille en lien avec la MDR se soldera par une décision d'un retour à domicile de ce mineur.



2.1.3.2. L'équipe Galaxie

Cette équipe a connu un profond renouvellement des membres de cette équipe. Nous pouvons noter l'absence de deux éducatrices pour deux raisons différentes (arrêt maladie et projet maternité). La priorité, qui en a découlé cette année a été de stabiliser l'équipe éducative dans un contexte RH très difficile. Cette année 2023 est une année de renouvellement et de transition. Le travail mené avec l'équipe éducative et le chef de service est de maintenir un travail d'équipe malgré ses nombreux changements au niveau RH.

Cette équipe a aussi accueilli des enfants dans la tranche d'âge 3-8 ans dans le cadre de plusieurs mises à l'abris du service SAEE du pôle. A plusieurs reprises, l'effectif de ce groupe sera supérieur à 9 enfants (plusieurs périodes de suractivité).

L'accueil d'un enfant de 4 ans ayant des troubles importants de la personnalité et du comportement. L'équipe éducative bénéficie d'un renfort éducatif de 35h par semaine pour l'accompagner dans sa prise en charge.

En fin d'année 2023, cette équipe a pu débiter le projet proposé par le conseil départemental du Rhône autour des albums de vie.

Le projet de pouvoir faire passer des enfants de ce groupe dans un groupe vertical reste d'actualité en lien avec le projet de l'enfant.

2.1.3.3. L'équipe des Gones

Cette équipe a connu un renouvellement quasi complet de ses membres. Cette année 2023 est une année difficile pour cette équipe. De nombreux départs de personnes stables et diplômées ont occasionné une perte de dynamique collective.

En parallèle, cette équipe a accompagné des adolescents avec des problématiques complexes (adolescents ayant des suivis psychiatriques, accueillis pour certains dans des structures de type ITEP, IME). Il y a eu une multitude de passages à l'acte violents contre les adultes et entre jeunes (entraînant des dépôts de plainte, des demandes de signalements judiciaires).

Un travail avec le chef de service et les MDR sera mené afin de construire des réorientations de deux jeunes en grande souffrance suite à des actes à caractère sexuels à l'encontre d'autres adolescents accueillis dans le même groupe.

L'équipe a aussi accompagné des adolescentes fragiles et dans un parcours parfois d'errance et de mises en danger à l'extérieur de la maison d'enfants (fugues, suspicions de prostitution).

L'équipe éducative a pu rester engagée dans un accompagnement auprès d'une adolescente ayant une importante problématique du lien avec l'adulte ainsi que des consommations de cannabis. Soutenue par l'équipe mobile de Résilude, le partenariat avec la MDR, cette situation



a bénéficié d'une prise en charge partagée avec la Direction Enfance et Famille de l'ASE du Rhône.

L'axe de travail sera de stabiliser cette équipe éducative au fil des prochains mois.

Un renfort éducatif 0.50 ETP sera accordé par la Direction Enfance et Famille du Rhône pour soutenir la prise en charge de cette équipe auprès d'un adolescent en grande souffrance.

De manière plus globale, il s'avère utile de penser à un renforcement de la présence éducative auprès des enfants au quotidien et s'adapter à la « charge administrative » (écrits, rendez-vous accompagnements, transports pour des visites médiatisées ou accompagnées ou libres) assurée par les équipes éducatives. (en lien avec la contractualisation à venir du prochain CPOM).

2.1.3.4. La mise en place d'un poste à temps plein de coordination

Au début du mois de septembre 2023, une éducatrice spécialisée de la MECS prendra le poste à temps plein de coordination dans la maison d'enfants. Cette personne a pu au fil des mois prendre ses marques tout en étant en lien et en soutien avec le travail des équipes éducatives au quotidien. Cette personne sait se montrer disponible auprès des équipes car elle connaît bien les règles de fonctionnement internes dans la maison d'enfants.

Avec le chef de service, la coordinatrice a pu mettre en place une projection des PAP et bilan-PAP des enfants accueillis dans la maison d'enfants.

Ce poste est un appui indispensable pour le chef de service notamment dans la préparation de l'organisation des week-end et des périodes de vacances scolaires.

Face au renouvellement du personnel dans les équipes éducatives, cette fonction a permis de maintenir du lien entre les équipes, maintenir et consolider un socle commun dans la maison d'enfants.

Nous constatons que les difficultés d'ordre RH sont venues mettre en difficultés la dynamique des équipes et parfois insécuriser les jeunes accueillis face au changement d'adultes dans leur groupe de vie.

2.2. Actions éducatives collectives ou partenariats

En juin 2023, l'ensemble du personnel a pu organiser la fête de fin d'année dans la maison d'enfants. Les enfants ont pu fêter et profiter de cette soirée dans la maison d'enfants sous la forme cette année d'une kermesse organisée par les éducateurs. Nous avons pu inviter quelques voisins et bénévoles intervenants dans la MECS autour du soutien scolaire.



En décembre 2023, les enfants ont pu fêter Noël autour d'un repas collectif dans la grande salle de réunion, puis dans chaque groupe de vie le soir en fonction des projets et de l'âge des enfants. Ces temps forts dans la maison d'enfants sont investis et partagés positivement par tous.

Nous avons pu maintenir et encourager le travail en partenariat (sous l'impulsion du chef service) pour favoriser :

- La participation des équipes éducatives au Projet Pour l'Enfant (PPE) dans les MDR
- Mener des échanges avec les circonscriptions de l'Arbresle et d'Anse de l'inspection académique afin de procéder à l'inscription scolaire des enfants accueillis tout au long de l'année scolaire dans les écoles élémentaires en proximité de la maison d'enfants. A partir de rencontres et d'échanges avec l'Inspectrice académique de la circonscription de l'Arbresle, il sera question de participer au groupe cellule de veille de ce territoire et de rencontrer les membres du pôle ressource (en appui à la scolarité) avec la participation du chef de service.
- De poursuivre les rencontres partenariales avec les lieux de soins de proximité et ou en lien avec les suivis psychologiques enclenchés pour les mineurs accueillis. Des synthèses sont organisées à partir de la MECS (CMP, maison des adolescents, services hospitaliers) en lien avec les travailleurs sociaux des différentes MDR.
- La pratique d'interpeller l'équipe RESILUDE en soutien auprès des équipes éducatives
- Des salarié(e)s ont pu participer aux journées sur la thématique de la prévention santé des mineurs accueillis.

L'absence pour des raisons de maternité de la psychologue de l'établissement n'a pas permis de poursuivre le travail engagé avec le planning familial de Tarare autour d'ateliers de prévention pour les mineurs accueillis. Cette collaboration sera à renouveler l'an prochain.

La Brigade de protection des familles : la brigade de protection des familles est intervenue auprès des équipes de la maison d'enfant. Ces ateliers collectifs seront à renouveler à destination des jeunes au fil de l'année prochaine.

Les équipes éducatives souhaitent participer aux formations proposées par le Conseil départemental du Rhône autour de thématiques transversales aux différents services des territoires (sensibilisation à la prostitution des mineurs, problématiques de santé mentale autour des mineurs).



2.3. Expression et participation des usagers

La participation des usagers et de leurs familles reste un axe fort du projet associatif et se met à l'œuvre quotidiennement tant par des actions collectives qu'individuelles :

- Les rencontres individuelles se font ponctuellement avec chacun des référents. Les propositions sont variables en fonction de chacun des projets. Le référent rencontre l'enfant en individuel pour la restitution du bilan de la mesure ou la lecture du rapport éducatif auprès de l'enfant souvent avant l'audience.
- Nous avons mis en place des plans d'action partagé (PAP) écrits en présence du ou des parents et de l'enfant. L'écriture de ces projets est écrite par le chef de service puis depuis septembre par la coordinatrice en présence des parents et de l'enfant.
- Les parents sont invités au moins une fois par an en présence de l'enfant et également du travailleur social (rencontre avec l'éducateur référent, PAP...).
- Le chef de service rencontre ponctuellement les enfants en individuel, spontanément et de façon informelle ou la plupart du temps à la demande des éducateurs souvent suite à des problèmes d'autorité pour un recadrage ou pour transmettre une information importante. Les équipes éducatives communiquent avec les familles des enfants accueillis.
- Afin de favoriser l'expression des usagers au sein des groupes de vie et leur implication dans la vie quotidienne, les équipes proposent des réunions hebdomadaires sur chaque groupe. Ces réunions permettent principalement de traiter les questions du quotidien, d'élaborer des projets collectifs communs ainsi que d'alimenter l'ordre du jour des groupes d'expression. Ces réunions cette année n'ont pas pu se mettre en place aussi régulièrement du fait des difficultés RH rencontrées dans les équipes éducatives.

Trois CVS se sont déroulés tout au long de l'année 2023. Ces derniers ont pour mission de préparer avec le groupe les questions ou échanges qu'ils souhaiteront porter. La participation des familles à ces rencontres reste peu développée. Cet axe d'amélioration reste d'actualité dans la maison d'enfants.

2.4. Incidents et actions de prévention et gestion des risques

La déclaration des incidents par les professionnels est une pratique reconnue dans la maison d'enfants. Au total de 120 incidents pour l'année 2023, ce travail déclaratif au quotidien permet une communication transparente des incidents dans l'établissement. Ces incidents peuvent être repris lors d'une réunion de l'équipe en présence du chef de service.



La direction, via le chef de service, apporte une ou des réponses aux incidents déclarés. Ces réponses peuvent être à plusieurs niveaux (communication interne et ou externe à l'établissement). Ce traçage est fait par le chef de service avec les équipes éducatives et ou de nuit avec l'aide de l'assistante administrative.

La procédure « incident ASE » du Conseil départemental est appliquée en lien avec la Direction Enfance et Famille de la collectivité du Rhône renforçant ainsi une communication transparente de l'établissement.

La communication avec les services de proximité sont réguliers impulsée par l'établissement.

Au cours de l'année 2023, nous avons pu constater un nombre important d'incidents liés :

- Des agressions physiques entre mineurs notamment à caractère sexuel ayant fait l'objet de dépôts de plainte et d'enquêtes pénales.
- Un dépôt de plainte d'un parent contre un éducateur ayant été classé sans suite. L'adolescent sera réorienté dans une autre structure d'accueil d'urgence
- Des incidents liés à des rappels par les adultes du cadre au quotidien
- Des agressions verbales et physiques d'adolescents contre les adultes
- Des dégradations matérielles faisant l'objet soit d'une mesure de réparation en interne soit la possibilité d'un dépôt de plainte systématique par la Direction.
- Des comportements auto agressifs : nombreux épisodes de scarifications notamment pour plusieurs adolescent(e)s accueilli(e)s, consommations de stupéfiants. Les équipes éducatives se sont adaptées à la gestion de ces problématiques avec l'appui d'une réflexion clinique autour des besoins du mineur (appels auprès du 15, intervention de l'équipe Résilude, liens avec les CMP, demande de prise en charge en hôpital de jour, CPEF, maison des adolescents).
- Des mises en danger de type fugue à l'extérieur de la maison d'enfants liées à l'évolution des problématiques d'adolescents en grande souffrance dans des groupes verticaux.

En lien avec le nombre important d'enfants présents sur des temps de week-end, des doublures exceptionnelles sont mises en place pour renforcer la couverture éducative des équipes éducatives.



2.5. Démarche qualité

2.5.1. Analyses internes et externes

L'évaluation externe de la MECS a eu lieu en novembre 2023. L'équipe éducative a réellement investi ce temps et y a pleinement participé.

2.5.2. Projet d'établissement

Il est prévu pour 2024 que le projet d'établissement soit revu.

Il nous semble aussi important d'être sans cesse dans une démarche continue de la qualité avec le souci permanent d'amélioration des outils et du service rendu.

3. Parcours des usagers : admissions, accompagnements et sorties

3.1. Admissions

3.1.1. Demandes d'admissions

DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Admissions réalisées	20	16	14	43%
Admissions non réalisées	12	6	9	33%
Dont refus du service	8	5	8	
Admissions en cours de traitement	0	2	1	
TOTAL DEMANDES D'ADMISSION	32	24	23	39%

CARACTERISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des demandes	12,7	11,09	11,68
Pourcentage de filles dans les demandes	34%	29%	54%

PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - AUTORITE	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	4	13%	1	2
Département Rhône	26	87%	20	19
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	2	3
TOTAL	30		23	24

L'essentiel des demandes d'admissions proviennent du Conseil départemental du Rhône (87%). Nous avons accueilli une fratrie de deux enfants du service l'ASE de la Métropole de Lyon (en accord avec le conseil departemental du Rhône).



PROVENANCE DES DEMANDES D'ADMISSION - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	1
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	0	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	2	7%	0	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	2	7%	0	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0	1
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	1	0
Rhône T1 Beaujolais	11	37%	9	9
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	6	20%	2	7
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	6	20%	4	1
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	3	1
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	2	3
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	2	7%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
SEAMNA Rhône	1	3%	2	0
TOTAL	30		23	23

TYPE DE MESURES - DEMANDES D'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	22	73%	13	16
Placement administratif	3	10%	0	4
Placement direct par le juge	1	3%	0	2
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	1	3%	0	0
Accueil d'urgence	3	10%	9	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	1	2
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	30		23	24

Nous accueillons principalement des demandes de placement dans un cadre judiciaire. Nous avons aussi procédé à des accueils d'urgence de niveau 2 (trois accueils) pouvant donner lieu à une admission sur une place pérenne.

RESIDENCE AU MOMENT DE LA DEMANDE / Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	9	30%	4	7
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	3
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	2	7%	2	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	4	13%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	12	40%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (IMECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%	3	1
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	2	7%	6	2
En établissement médico-social	1	3%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	1	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	1
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (Rhône, IDEF ou autre département)	0	0%	7	9
TOTAL	30		23	23



TYPE DE SCOLARITE-FORMATION/ Ensemble des demandes	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	18	60%	15	16
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	3%	1	1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	2	7%	3	1
SEGPA Collège	1	3%	0	2
IME - IMPRO	0	0%	0	1
Lycée - Lycée prof	2	7%	1	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	3%	0	0
Apprentissage	1	3%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	3	10%	3	1
Autres	1	3%	0	1
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	30		23	24

3.1.2. Refus d'admission

MOTIFS DES REFUS D'ADMISSION	Année N	N-1	N-2
Pas de place	3	1	2
Non adhésion du jeune	0	0	0
Non adhésion de la famille	0	0	0
En limite d'âge à l'admission	0	0	0
Maintien d'une mixité de genre	0	0	0
Établissement ne pouvant pas répondre aux besoins du jeune	3	2	4
Demande ne correspondant pas à l'autorisation de l'établissement	0	0	0
Autres	6	3	3
TOTAL REFUS D'ADMISSION	12	6	9

Les refus d'admission sont la plupart liés à des demandes d'autres départements ou collectivités. En effet la priorité est donnée aux demandes des services du département du Rhône.

3.1.3. Usagers admis

Age des usagers admis	Année N	N-1	N-2
Moins de 3 ans	0	0	0
3 - 6 ans	1	4	3
6 - 10 ans	5	2	5
10 - 14 ans	6	7	4
14 - 16 ans	8	2	2
16 - 18 ans	0	1	0
18-21 ans	0	0	0
TOTAL DES ADMISSIONS	20	16	14

Nous percevons les besoins d'accueil autour de deux tranches d'âge 6-10 ans et la tranche de préadolescents.



CARACTERISTIQUES DES ADMISSIONS	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des admissions	12,1	10,6	9,5
Pourcentage de filles dans les admissions	50%	44%	64%

Nous faisons attention à maintenir un équilibre autour de la mixité dans les accueils. Il y a eu des accueils de jeunes filles ou d'adolescentes en grandes fragilités tout au long de l'année écoulée.

TYPE DE MESURES - USAGERS ADMIS	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	14	70%	9	11
Placement administratif	3	15%	0	3
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	0	0
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	3	15%	6	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	1	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	20		16	14

Nous retrouvons une constante, la majorité des admissions sont des demandes de placement judiciaire. Nous répondons aussi à des accueils d'urgence.

PROVENANCE DES ADMISSIONS - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	2	10%	0	0
Département Rhône	18	90%	16	14
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	0	0%	0	0
TOTAL	20		16	14

Nous accueillons des enfants du département du Rhône. Nous avons accueilli deux enfants d'une fratrie en accord avec le Rhône de la Métropole de Lyon.

PROVENANCE DES ADMISSIONS - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	0	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	0	0%	0	0
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	2	10%	0	0
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0	0
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	0	0
Rhône T1 Beaujolais	7	35%	7	8
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	4	20%	1	4
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	5	25%	4	1
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	0	0%	3	1
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
SEAMNA Rhône	2	10%	1	0
TOTAL	20		16	14



ACCUEIL D'URGENCE	N	N-1	N-2
Nombre d'accueils d'urgence	5	6	0
Nombre de jours	172	103	0
Nombre d'admissions pérennes dans le service suite à l'accueil d'urgence	4	3	0

RESIDENCE AU MOMENT DE L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	6	30%	4	2
Chez les parents avec SAEE	0	0%	0	2
Chez la famille, des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	2	10%	2	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	2	10%	0	0
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	0	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	8	40%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance, ...)	0	0%	2	1
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	2	10%	5	0
En établissement médico-social	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	1	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	1
Inconnu	0	0%	0	0
Accueil d'urgence (Rhône, IDEF ou autre département)	0	0%	2	8
TOTAL	20		16	14

TYPE DE SCOLARITE-FORMATION A L'ADMISSION	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	14	70%	11	12
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	5%	1	1
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	0	0%	1	0
SEGPA Collège	0	0%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	1	5%	1	1
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	1	5%	0	0
Apprentissage	0	0%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	3	15%	2	0
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	20		16	14



3.2. Usagers suivis dans l'année

3.2.1. Accompagnement - indicateurs de population

Age des usagers accompagnés	Année N	N-1	N-2	Evolution N/N-2
Moins de 3 ans	0	0	0	
3 - 6 ans	2	7	5	-60%
6 - 10 ans	11	9	12	-8%
10 - 14 ans	15	17	19	-21%
14 - 16 ans	12	10	6	100%
16 - 18 ans	5	4	2	150%
Plus de 18 ans	0	1	3	-100%
TOTAL	45	48	47	-4%

CARACTERISTIQUES DES USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	N-1	N-2
Moyenne d'âge des usagers accompagnés au 31/12 ou à la sortie	11,9	11,3	11,3
Durée moyenne d'accompagnement au 31/12 ou à la sortie	2,0	2,3	2,3
Pourcentage de filles dans les accompagnements	47%	51%	

TYPE DE MESURES - USAGERS ACCOMPAGNES	Année N	% année N	N-1	N-2
Placement judiciaire confié	43	96%	39	41
Placement administratif	1	2%	2	5
Placement direct par le juge	0	0%	0	0
Pupille de l'Etat (dont provisoire)	0	0%	1	1
Mesure pénale PJJ	0	0%	0	0
Accueil d'urgence	1	2%	6	0
Accueil de jour	0	0%	0	0
Autre mesure	0	0%	0	0
Aucune mesure	0	0%	0	0
TOTAL	45		48	47

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - AUTORITE FINANCEUR	Année N	% année N	N-1	N-2
Métropole Lyon	8	18%	7	8
Département Rhône	36	80%	37	36
PJJ	0	0%	0	0
Autre Département	1	2%	4	3
TOTAL	45		48	47

PROVENANCE DES USAGERS ACCOMPAGNES - TERRITOIRE	Année N	% année N	N-1	N-2
Territoire MDM Bron Vaulx en Velin	0	0%	0	0
Territoire MDM Caluire Neuville Rilleux	0	0%	0	0
Territoire MDM Décines Meyzieu Saint Priest	0	0%	0	0
Territoire MDM Ecully Limonest Ste Foy Tassin	4	9%	4	4
Territoire MDM Irigny Givors Oullins St Genis	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 1er - 2ème - 4ème	1	2%	2	2
Territoire MDM Lyon 3ème - 6ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 5ème - 9ème	0	0%	0	0
Territoire MDM Lyon 7ème - 8ème	3	7%	1	2
Territoire MDM St Fons Vénissieux	0	0%	0	0
Territoire MDM Villeurbanne	0	0%	0	0
Rhône T1 Beaujolais	16	36%	19	19
Rhône T2 Ouest Pierres Dorées	7	16%	10	9
Rhône T3 Mont et Coteau du Lyonnais	10	22%	4	5
Rhône T4 Sud - Est et Vallée du Rhône	3	7%	4	2
Territoire hors Métropole et Rhône	0	0%	3	3
PJJ STEMO Lyon Est : Villeurbanne-Vaulx en Velin-UEAT	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Nord : Croix rousse-Vaise-Villefranche	0	0%	0	0
PJJ STEMO Lyon Sud : La mulatière-Vénissieux	0	0%	0	0
PJJ STEMO Bourg En Bresse	0	0%	0	0
Rhône SEAMNA	1	2%	1	1
TOTAL	45		48	47



TYPE DE SCOLARITE AU 31/12	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	28	62%	17	28
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	4	9%	1	3
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	1	2%	1	0
SEGPA Collège	0	0%	4	3
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	4	9%	2	2
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	3	7%	0	2
Apprentissage	2	4%	0	0
Salarié	0	0%	0	0
Descolarisation	3	7%	0	0
Autres	0	0%	0	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	0
TOTAL	45		25	38

3.2.2. Accompagnement – indicateurs des besoins

	Année N	N-1	N-2
Nombre de mineurs ayant bénéficié d'une PECP dans l'année	2	2	3

Nous avons bénéficié de deux prises en charges partagées en 2023 ce qui est comparable aux deux années précédentes.

3.2.2.1. Scolarité ou formation

BESOINS - Scolarité	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers bénéficiant d'un AVS	3	7%	0	2
Nombre d'usagers suivis en commissions éducatives	0	0%	5	6
Nombre d'usagers exclus au moins une fois dans l'année	4	9%	5	5
<i>Nombre de jours d'exclusion cumulés</i>	37			
Nombre d'usagers concernés par des absences ou retards scolaires répétés	1	2%	0	0

3.2.2.2. Conduites à risque

BESOINS - Conduites à risque	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers ayant commis des actes délinquants dans l'année	1	2%	1	1
Nombre d'usagers concernés par des conduites alimentaires à risque	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par des addictions à des substances psychoactives	1	2%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une suspicion de prostitution	1	2%	0	0
Nombre d'usagers concernés par une sexualisation précoce ou des conduites sexuelles à risque	0	0%	0	0
Nombre d'usagers concernés par des comportements auto-agressifs	2	4%	3	0
Nombre d'usagers concernés par des comportements hétéro-agressifs	4	9%	2	3
Nombre d'usagers concernés par des fugues récurrentes	6	13%	4	3

Une vigilance est portée par les équipes éducatives vis-à-vis de conduites à risque liées :

- Des phénomènes de fugues (13% des usagers)



- Suivi des passages à l'acte agressifs (9% hétéro agressifs et 4% auto-agressifs)
- Un risque de prostitution pour des jeunes adolescentes (2%)
- Des addictions à des substances psychoactives (2%)
- Des actes délinquants (2%)

3.2.2.3. Droits de visite et d'hébergement

BESOINS - Droits de visite et d'hébergement	Année N	% année N	N-1	N-2
Usagers accompagnés sans hébergement ou uniquement en cas d'urgence	2	4%	0	3
Usagers accompagnés en séquentiel (dort hors établissement 1 ou plusieurs jours/semaine)	2	4%	5	1
Usagers hébergés hors établissement tous les weekends	0	0%	6	9
Usagers hébergés hors établissement 1 à 3 fois / mois	11	24%	10	21
Usagers hébergés hors établissement uniquement en vacances	1	2%	3	2
Usagers sans droits d'hébergement familiaux, y compris vacances scolaires	29	64%	24	11
TOTAL	45		48	47

BESOINS - Visites médiatisées et accompagnées	Année N	% année N	N-1	N-2
Nombre d'usagers concernés	20	44%	19	20
<i>Dont visites assurées partiellement par l'établissement</i>	0	0%	0	0
<i>Dont visites assurées totalement par l'établissement</i>	0	0%	0	0

Nous constatons un accueil important d'usagers sans droits d'hébergements familiaux. L'effectif de mineurs présents pendant les temps de week-end et périodes de vacances scolaires est important et impacte les équipes éducatives. Ces dernières ne disposent de moyen supplémentaire pour répondre à ce besoin.

3.2.2.4. Santé et soins médicaux

Santé et Soins médicaux	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Généraliste	95	53	86	57	66	82
CMP (rdv soin psychologique et soins psychiatriques)	490	506	472	114	218	182
Orthophonie	90	145	252	146	210	194
Spécialistes	130	137	113	135	157	34
Nombre de jour D'hospitalisation	33	0	19	8	3	122
Total	838	841	942	517	654	614



La santé des enfants et adolescents accueillis est un axe majeur porté par les équipes éducatives. Des bilans sont effectués lors de leur arrivée au fil des semaines (consultation Médecin généraliste, dentiste, orthophoniste, podologue). Les équipes accompagnent les mineurs à des consultations spécialisées en lien avec les parents (bilan HFME, cardiologue, diététicien). Des accompagnements médicaux se déroulent tout au long de l'année.

Au niveau des soins psychologique et psychiatrique, les mineurs bénéficient de suivis encore trop longs à mettre en place avec les structures de soins en proximité ou déjà en cours avant l'accueil dans la maison d'enfants (CMP, CATTP, hôpital de jour, HFME par exemple). Nous sommes en lien régulièrement avec l'équipe de soin des CMP du Bois d'oing, de l'Arbresle par exemple qui peut prendre en charge des mineurs accueillis dans la MECS.

Ce maillage est indispensable en lien avec les services enfance des MDR pour travailler dans un cadre pluridisciplinaire (donnant lieu des synthèses en CMP, synthèses ASE) enrichissant les pratiques et les regards croisés dans la prise en charge des enfants et adolescents accueillis. Cet axe de travail concerté reste une priorité d'actions en lien avec les partenaires de soins.

Les problématiques d'enfants victime de traumatismes liés à des contextes de violences conjugales reste très présente. Ce besoin de prise en charge doit être mieux identifier pour prendre en compte les besoins des enfants.

Nous notons 33 jours d'hospitalisations en 2023 dont 2 opérations programmées.

Au niveau des adolescents, nous pouvons souligner l'apport précieux de l'équipe Résilude auprès des équipes éducatives et des services des MDR concernés. Ce regard clinique permet de réfléchir à des dynamiques de travail et construire des postures éducatives et des demandes de soins adaptées.

Nous constatons beaucoup d'incidents liés à des passages à l'acte d'adolescents très fragiles (scarifications, mises en danger d'adolescentes sur l'extérieur, consommations de stupéfiants). Le travail de prévention autour de ces problématiques repérées devra se poursuivre (ateliers de prévention avec le CPEF de Tarare).

3.2.2.5. Le psychologue du service

Du fait de l'absence de la psychologue de l'établissement, son remplacement a été effectué en cours d'année.

Le chef de service en lien avec les équipes éducatives et les partenaires extérieurs a dû pallier « cette absence » pour maintenir les liens avec les services de soins et solliciter des demandes de soins.

3.2.2.6. Evaluation annuelle des projets personnalisés

Les équipes éducatives bénéficient de sessions de formations en interne autour de l'évaluation participative des besoins de l'enfant (en lien avec le référentiel d'évaluation national). Les professionnels apprécient ces jours de formation pour s'informer et se questionner dans leur pratique (comprendre la dynamique de l'évaluation continue et la formalisation des PAP, plan d'action partagé). Ces formations doivent se poursuivre auprès notamment des nouveaux salariés.

A l'avenir, il serait intéressant de proposer cette formation auprès des maitresses de maison et surveillants de nuits.

La mise en place d'un poste de coordinatrice dans la maison d'enfants a permis de poursuivre ce travail d'amélioration pour mettre en place une planification des temps autour des PAP puis pour les bilans de ces PAP.

Il est indispensable de poursuivre ce travail en partenariat et de proximité avec les MDR en charge de la mesure de placement de l'enfant (organisation des commissions d'orientation, synthèses avec l'ASE, entretien avec les travailleurs sociaux ASE, dispositif Prise en charge partagée).

Nous participons aussi à chaque temps de construction proposé en MDR autour des Projet pour l'enfant (PPE). Ce temps PPE/ PAP est construit ensemble lorsque cela est possible afin de ne pas démultiplier ces temps de rencontre pour la maison d'enfant et surtout la famille.

Il nous semble important de souligner le temps passé par les équipes éducatives dans des transports pour assurer un accompagnement du mineur à des visites avec ses parents. Un nombre croissant d'enfants accueillis sont en liens avec leur parents dans un cadre de visites médiatisées, visites accompagnées, visite organisée sur un temps fixé par l'ASE sans possibilités d'hébergement en famille.



Pour le groupe des Galaxie (6-8 ans), il y a eu environ 300 trajets pour assurer des visites avec les enfants et leur famille. Le chiffre est autour de 220 trajets pour les deux autres groupes. L'éducateur peut laisser son collègue avec le reste du groupe d'enfants pendant la durée de ces trajets. Les équipes sont en lien avec les services des MDR afin d'organiser au mieux ces transports (conducteur enfance, parfois taxis). Cette réalité devient de plus en plus difficile à organiser dans le quotidien des équipes éducatives. Les journées du mercredi s'enchaînent jusqu'en fin de journée sur de nombreux allers et retours pour les lieux de soins et des visites famille.

3.3. Usagers sortis

3.3.1. Durée de l'accompagnement et âge à la sortie

CARACTERISTIQUES DES USAGERS SORTIS	Année N	N-1	N-2
Nombre de sortis	12	22	15
Âge moyen	13,75	9,96	12,58

DUREE DES PRISES EN CHARGE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Moins de 3 mois	2	17%	3	2
4 à 12 mois	6	50%	4	6
1 à 3 ans	3	25%	9	4
Plus de 3 ans	1	8%	6	3
Durée moyenne d'accompagnement à la sortie en années	1,26		2,44	2,47

3.3.2. Motif de sortie

MOTIF DE SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Fin de mesure et restitution ou maintien en famille	2	17%	3	6
Fin de mesure - Majorité	0	0%	1	1
Poursuite de la mesure : orientation en famille d'accueil	1	8%	5	4
Poursuite de la mesure : exclusion ou orientation en autre établissement (co	3	25%	7	4
Poursuite de la mesure : orientation en service externalisé	5	42%	7	
Accueil chez un tiers ou adoption	0	0%	0	0
Déménagement et autres	1	8%	0	0
TOTAL	12		23	15

Trois mineurs seront orientés dans un autre établissement du pôle :

- 👉 Un adolescent a pu être accueillis dans le foyer adolescent du SAPD (continuité de parcours)
- 👉 Une adolescente « MNA » a pu bénéficier d'une prise en charge en appartement « mineur » du pôle Villefranche sur Saône.
- 👉 Un adolescent sera réorienté dans une structure plus adaptée à ses besoins.

Nous travaillons avec les territoires à des projets de réorientations sans rupture de parcours et accompagnées par la MECS et le service enfance en charge du suivi du mineur.



3.3.3. Orientation à la sortie

HEBERGEMENT A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Chez les parents sans SAEE	1	8%	2	3
Chez les parents avec SAEE	3	25%	7	2
Chez les parents avec un autre suivi éducatif	1	8%		
Chez la famille , des amis, un tiers digne de confiance judiciaire ou un tiers administratif	2	17%	0	0
Dans un logement personnel, hors logement accompagné	0	0%	0	1
Dans un logement accompagné (FJT, résidence sociale, ...)	0	0%	1	0
En centre d'hébergement (CHRS, CADA, hébergement d'urgence, ...)	0	0%	0	0
Hébergement de fortune ou à la rue (baraque, squat, caravane, péniche,	0	0%	0	0
En établissement de placement relevant du civil (MECS, foyer de l'enfance,	2	17%	7	4
En établissement de placement relevant du pénal (CEF/CER, établissement de placement éducatif, ...)	0	0%	0	0
En établissement pénitentiaire	0	0%	0	0
Chez un assistant familial	1	8%	5	4
En établissement médico-social (y compris handicap)	0	0%	0	0
En établissement hospitalier	0	0%	0	0
En internat scolaire	0	0%	0	0
En hôtel	0	0%	0	0
Autre	0	0%	0	1
Inconnu	1	8%	0	0
Accueil d'urgence (IDEF ou autre département)	1	8%	1	0
TOTAL	12		23	15

25% des sorties se prolongent par un suivi SAEE en 2023 contre 30% en 2022.

SITUATION SCOLAIRE/PROFESSIONNELLE A LA SORTIE	Année N	% année N	N-1	N-2
Age pré-scolaire	0	0%	0	0
Maternelle - Primaire - Collège	5	42%	16	9
ULISS Maternelle - Primaire - Collège	1	8%	0	0
DITEP Maternelle - Primaire - Collège	1	8%	1	0
SEGPA Collège	1	8%	0	0
IME - IMPRO	0	0%	0	0
Lycée - Lycée prof	2	17%	3	4
Université	0	0%	0	0
Maison Familiale Rurale (MFR)	0	0%	1	0
Apprentissage	1	8%	1	0
Salarié	0	0%	0	1
Descolarisation	0	0%	0	0
Autres	1	8%	1	0
Cepaj	0	0%	0	0
En recherche d'emploi	0	0%	0	1
TOTAL	12		23	15



4. Locaux et moyens matériels

- Le bâtiment « local technique » a été réhabilité pour devenir les bureaux administratifs de la Maison d'enfants des Pierres Dorées. La direction de secteur, le directeur de pôle, le chef de service et l'assistante administrative ont pu s'y installer en mars/avril 2023.
- Des rénovations de peintures de plusieurs chambres et de certains espaces communs ont pu avoir lieu.
- Le terrain de basket et les cages du terrain de football ont été rénovés.
- La direction poursuit ses investissements en renouvelant régulièrement les véhicules de l'équipe.
- Renouvellement des ordinateurs fixes et portables du service afin de toujours être au plus près des besoins de celle-ci.
- Installation de la fibre internet et renouvellement intégral de la téléphonie de la MECS (qui était très vieillissante).



5. Perspectives 2024

5.1. Au plan du fonctionnement et de la gestion de l'établissement

5.1.1. CPOM 2024 - 2029

La MECS a connu en 2023 un turnover très important des équipes éducatives. Cela reflète les grandes difficultés de prise en charge des enfants dans des grands collectifs tels que la MECS des Pierres dorées.

Ainsi, dans le cadre du prochain CPOM 2024-2028, plusieurs demandes ont été faites afin d'adapter la MECS à la réalité des jeunes pris en charge.

5.1.1.1. Augmentation de l'encadrement éducatif

La MECS des Pierres Dorée est un établissement de 33 places répartis en 3 groupes éducatifs :

- 👉 Groupe Galaxie (groupe de petits) de 9 places
- 👉 Groupe des Gones (groupe transversal) de 12 places
- 👉 Groupe des Tropiques (groupe transversal) de 12 places

Chaque groupe est composé de 4 éducateurs et 1 maitresse de maison. Ce taux d'encadrement est aujourd'hui, et depuis plusieurs années, trop faible pour garantir une bonne qualité de prise en charge. Nous pouvons également noter depuis plusieurs années un épuisement des équipes.

Par conséquent, une demande au CPOM a été faite afin d'ajouter 1 poste d'éducateur par groupe éducatif afin de passer à 5 éducateurs et 1 maitresse de maison. Cela permettra d'apporter un soutien éducatif nécessaire aujourd'hui.

5.1.1.2. Doublure des surveillants de nuit le weekend

Nous remarquons une augmentation d'enfants qui restent sur la MECS le weekend. Il arrive ainsi régulièrement que l'effectif des weekends dépasse les 25 enfants pour un seul surveillant de nuit (aujourd'hui nous n'avons les moyens que pour un seul le vendredi et samedi).

Pour des raisons de sécurité, nous avons fait la demande de passer de 3.5ETP de surveillant de nuit à 5 ETP afin d'instaurer une doublure permanente des surveillants de nuit et ainsi assurer la sécurité.

Ces demandes de postes supplémentaires sont également à mettre en lien avec l'arrêt des mises en veille de l'établissement programmé dès septembre 2024.



5.1.2. Autres perspectives

- Favoriser la participation de l'équipe éducative aux formations proposées par le département
- Nous projetons de réécrire le projet d'établissement en 2024.

5.2. Au niveau éducatif et collectif

Au niveau des ressources humaines, la priorité est de stabiliser le recrutement au sein des équipes éducatives et de l'équipe des surveillants de nuit (en lien avec les discussions en cours autour du prochain CPOM 2023-2027). Il s'agira aussi de soutenir un socle commun de travail et maintenir une dynamique collective.

Afin de répondre aux besoins du public accueilli, l'établissement ne fonctionnera plus à partir du 1 septembre 2024 avec « des mises en veille » pendant les périodes de vacances scolaires.

Dans le sens d'une démarche continue (en lien avec l'évaluation externe réalisée en novembre 2023)

- Inscrire dans la durée la fonction de coordination en appui du chef de service et des équipes éducatives.
- Elaboration des Plans d'actions partagés (PAP) en lien avec les MDR en charge des PPE (Projet pour l'enfant). Privilégier des rencontres régulières avec les familles. Réfléchir à la question des relais familiaux ou parrainage pour le public qui ne bénéficie de droits d'hébergements en famille.
- Mise en place des formations : MAPA gestion autour de situations de violence, évaluation participative autour des besoins de l'enfant.
- Poursuivre des interventions de prévention avec le CPEF et la brigade enfance et famille à l'attention du public accueilli.
- Construire une formation collective autour de thématiques retenues avec les équipes éducatives : La question du traumatisme chez l'enfant, la communication non verbale auprès du jeune public accueilli. Il s'agit aussi de favoriser la participation des salarié(e)s aux différentes formations proposées par la Direction Enfance Famille du Rhône autour des enjeux de prise en charge de l'utilisateur (l'album de vie la santé des mineurs, prévention de la prostitution...).



- Maintenir le travail au niveau du Pôle de Villefranche Sur Saône vis-à-vis du site qualifiant et du tutorat, de l'accompagnement de salariés en contrat de formation, stagiaires accueillis au sein de la Maison d'enfants.
- Maintenir la dynamique actuelle de fiches incidents, de son traçage, de la cellule de veille dans l'établissement.